



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.54
18 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 54e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 4 décembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)

Application de la résolution 44/104 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : rapport de la Première Commission [45]

Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales : rapport de la Première Commission [46]

Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau : rapport de la Première Commission [47]

Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Première Commission [48]

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : rapport de la Première Commission [49]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport de la Première Commission [50]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes : rapport de la Première Commission [51]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes : rapport de la Première Commission [52]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace [53] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [54] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : rapport de la Première Commission [55]

Désarmement général et complet [56] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Amendement
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport de la Première Commission [57]

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale : rapport de la Première Commission [58]

La science et la technique au service du développement : rapport de la Première Commission [59]

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [60] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Armement nucléaire d'Israël : rapport de la Première Commission [62]

Education et information en matière de désarmement : rapport de la Première Commission [63]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : rapport de la Première Commission [64]

Sessions extraordinaires consacrées au désarmement : rapport de la Première Commission [65]

La vérification sous tous ses aspects : rapport de la Première Commission [66]

Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Première Commission [155]

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 45 à 60, 62 à 66 et 155 DE L'ORDRE DU JOUR

APPLICATION DE LA RESOLUTION 44/104 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I DU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLATELOLCO) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/767)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/768)

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/769)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/770)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/771)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/772)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/773)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/774)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/775)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/811)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/776)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/812)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/777)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/778)
- b) AMENDEMENT (A/45/L.30)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/813)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/779)

LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES SUR LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/780)

LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/781)

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/782)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/814)

ARMEMENT NUCLEAIRE d'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/784)

EDUCATION ET INFORMATION EN MATIERE DE DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/785)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/786)

SESSIONS EXTRAORDINAIRES CONSACREES AU DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/787)

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/788)

INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/45/794)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie le Rapporteur de la Première Commission, M. Latévi Modem Lawson-Betum, du Togo, de bien vouloir présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. LAWSON-BETUM (Togo) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale en ma qualité de Rapporteur de la Première Commission, il m'est particulièrement agréable de saluer la compétence, le doigté et l'abnégation avec lesquels vous avez conduit à ce jour les travaux de la quarante-cinquième session ordinaire. En même temps qu'elles confirment le choix judicieux porté sur votre personne pour assumer la Présidence de l'Assemblée générale, ces grandes qualités, alliées à votre disponibilité totale, ont déjà assuré le plein succès de nos assises.

Reflet de l'amélioration progressive du climat politique international, les travaux de la Première Commission se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de dialogue constructif et de coopération.

Même si des divergences profondes de vues ont persisté sur des questions essentielles, force est de reconnaître que des efforts appréciables ont été

M. Lawson-Betum

déployés pour faire connaître davantage les préoccupations légitimes des Etats Membres ou groupes d'Etats et pour élargir les points ou les domaines de convergence.

Dans l'examen des 27 points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés par l'Assemblée générale, la Première Commission a suivi la procédure habituelle, en l'occurrence l'organisation de ses travaux en trois grandes phases correspondant aux trois groupes de points, à savoir les questions relatives au désarmement - points 45 à 66 et 155 - la question de l'Antarctique - point 67 - et les questions relatives à la sécurité internationale - points 68 à 70.

La Première Commission avait également à son ordre du jour, la partie pertinente du point 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, section D, du chapitre III du rapport du Conseil économique et social intitulée "Coopération internationale dans l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl".

Les rapports de la Première Commission sur le point 61, de l'ordre du jour intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", sur le point 67 relatif à la question de l'Antarctique, et les points 68 à 70 concernant la sécurité internationale, seront présentés lors de la séance de l'Assemblée générale qui sera consacrée ultérieurement à l'examen desdits rapports. Au cours de ma prochaine présentation, j'indiquerai en outre les dispositions qui ont été prises en ce qui concerne l'examen de la partie pertinente du point 12, section D, du chapitre III du rapport du Conseil économique et social.

A la présente séance plénière de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de présenter les rapports de la Première Commission sur les points 45 à 60, 62 à 66 et 155 de l'ordre du jour relatifs au désarmement. Ces rapports sont contenus dans les documents A/45/767 à A/45/782, A/45/784 à A/45/788 et A/45/794.

La première phase des travaux de la Première Commission, en l'occurrence l'examen des 23 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, s'est déroulée en 38 séances soit du 15 octobre au 16 novembre, et a donné lieu à 106 déclarations et à l'adoption de 52 projets de résolution et de décision dont 25 sans vote. Au total, 22 séances ont été consacrées au débat général et à l'échange de vues spécifiques sur toutes les questions relatives au désarmement, soit du 15 au 30 octobre. En outre, la Commission a tenu 16 séances soit du 2 au 16 novembre, pour examiner les projets de résolution et de décision sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et pour prendre les décisions y relatives.

M. Lawson-Botum

Pendant cette même période, d'intenses consultations officieuses ont été organisées entre les délégations dans le cadre des efforts d'approfondissement du dialogue et de rapprochement des vues et positions sur diverses questions d'intérêt commun. L'appréciation positive de la situation politique internationale ainsi que les défis persistants et nouveaux ont servi de toile de fond aux déclarations faites dans le cadre du débat général et de l'échange de vues spécifiques sur les questions relatives au désarmement.

M. Lawson-Betum

Le nombre important d'interventions est sans doute à mettre au crédit d'un intérêt marqué pour les questions du désarmement au regard des perspectives qu'offre l'amélioration du climat politique international. A cet égard, un accent particulier a été mis sur la fin de la guerre froide et le passage subséquent de la méfiance et de la confrontation au dialogue, au partenariat et à la coopération, ainsi que sur les efforts américano-soviétiques de limitation des armements et de désarmement dans les domaines nucléaire et chimique, les initiatives prises dans diverses régions du monde, singulièrement en Europe, pour promouvoir la confiance, la sécurité et la coopération, et sur l'importance des prochaines échéances internationales en matière de désarmement.

Toutefois, l'attention de la Commission a été appelée sur le fait que la paix demeure fragile face à la persistance de menaces militaires, notamment la crise du golfe Persique, et de menaces non militaires à la paix et à la sécurité internationales.

Aussi est-il ressorti des diverses interventions que le processus de désarmement devrait recevoir de l'amélioration du climat politique international une impulsion nouvelle et devrait répondre aux exigences suivantes pour l'avènement d'un nouvel ordre mondial : renforcer l'interaction dynamique entre les négociations bilatérales et les négociations multilatérales; poursuivre et intensifier les négociations bilatérales américano-soviétiques en matière de désarmement nucléaire et les négociations multilatérales sur les armes chimiques; assurer une répartition équitable des dividendes de la paix; utiliser rationnellement le mécanisme de sécurité collective prévu par la Charte, notamment pour assurer la primauté du droit et pour favoriser la prévention et le règlement pacifique des conflits; renforcer le rôle des Nations Unies en matière de désarmement; perfectionner les mécanismes de vérification des accords de désarmement, assurer la transparence sur les questions militaires et éviter la prolifération des armes de destruction massive; et, enfin, harmoniser les efforts régionaux de désarmement.

Sous l'éclairage des enseignements de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du regain d'intérêt pour la question des essais nucléaires à la Conférence du désarmement et des perspectives de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ainsi que des exigences de sécurité nationale, régionale et internationale, le désarmement nucléaire a occupé cette année encore une place essentielle dans les préoccupations exprimées par les délégations.

M. Lawson-Betun

Ainsi, sur les 48 projets de résolution adoptés par la Commission, 19 portent sur les divers aspects du désarmement nucléaire.

En outre, le consensus universel sur l'élimination complète et définitive des armes chimiques s'est concrétisé, une fois encore, par l'adoption sans vote de trois projets de résolution sur la question. Il convient à cet égard de relever que, suivant une pratique établie depuis quelque temps, la Première Commission a tenu en marge de ses travaux une réunion officieuse d'information des délégations sur l'état d'avancement des négociations menées à la Conférence du désarmement pour l'élaboration d'une convention internationale interdisant les armes chimiques.

Au regard de l'expérience utile de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que de la persistance de certains conflits régionaux et de la crise du golfe Persique, une certaine attention a été accordée au désarmement classique, notamment à l'échelon régional, et à la nécessité de réglementer les transferts internationaux d'armes. D'ailleurs, cinq projets de résolution ont été adoptés sans vote sur la question du désarmement conventionnel.

Ont également retenu l'attention les questions telles que les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, les incidences des progrès scientifiques et techniques sur la sécurité internationale, la science et la technique au service du désarmement, la relation entre le désarmement et le développement, le désarmement naval, le rôle important joué par les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement.

Il importe en outre de mettre en relief l'intérêt manifesté pour les études réalisées par les Nations Unies en matière de désarmement ainsi que pour l'utilité des travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) qui en est à son dixième anniversaire. Ainsi, en dehors du fait que deux études ont été réalisées et présentées cette année, notamment sur les armes nucléaires et sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification, trois nouvelles études sont à réaliser sur les questions suivantes : l'utilisation potentielle des ressources allouées aux activités militaires à des fins civiles visant à protéger l'environnement; conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense; et aspects particuliers de l'application de diverses mesures de confiance dans l'espace.

M. Lawson-Bevan

De surcroît, l'impérieuse nécessité d'appliquer la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique s'est traduite par l'adoption du projet de résolution, aux termes duquel l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de fournir à l'Organisation de l'unité africaine toute l'assistance qu'elle pourrait lui demander, pour pouvoir convoquer à Addis-Abeba, en 1991, une réunion d'experts chargés d'étudier du point de vue de leurs modalités et éléments, la préparation et l'application d'une convention ou d'un traité sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Tout compte fait, les changements positifs intervenus dans les relations politiques internationales se sont relativement reflétés dans l'examen des questions relatives au désarmement. Aussi note-t-on que dans le cadre des efforts de rationalisation de ses travaux ainsi que de rapprochement des vues et positions, il a été possible de réduire le nombre de projets de résolution et de décision présentés et adoptés, et d'accroître légèrement le nombre de projets de résolution et de décision adoptés sans vote.

En effet, d'une part, 54 projets de résolution et de décision ont été présentés au cours de cette session contre 64 à la quarante-quatrième session, 74 à la quarante-troisième session et 79 à la quarante-deuxième session. D'autre part, 52 projets de résolution et de décision ont été adoptés au cours de la présente session contre 59 à la quarante-quatrième session. En outre, 26 projets de résolution et de décision contre 22 l'année dernière et 23 à la quarante-troisième session ont été adoptés sans vote, ce qui représente un progrès non négligeable et une tendance encourageante vers le consensus.

Par ailleurs, il convient de mentionner la fusion de deux projets de résolution portant sur la question de la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ainsi que la présentation et l'adoption d'un seul projet de résolution sur la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Il y a également lieu de rapporter que le Président de la Première Commission a organisé plusieurs réunions officieuses du Groupe à composition non limitée des Amis du Président en vue de recueillir les vues des délégations sur les voies et moyens propres à rationaliser les travaux de la Première Commission.

M. Lawson-Betun

A l'issue de ces consultations, un document de travail a été présenté par le Président et contient des propositions relatives à la rationalisation des travaux de la Première Commission sur les aspects tant d'ordre procédural que de fond.

Je ne saurais conclure la présentation des rapports de la Première Commission sur les points 45 à 60, 62 à 66 et 155 de l'ordre du jour relatifs au désarmement sans rendre un hommage mérité aux artisans du succès des travaux de notre commission.

Dans cet hommage, il est juste et opportun d'accorder une mention spéciale au Président de la Première Commission, S. E. M. l'Ambassadeur Jai Pratap Rana. Fort de sa grande probité intellectuelle et morale, de son flair politique aigu et de sa connaissance approfondie des enjeux inhérents aux questions de désarmement, de paix et de sécurité internationales, il a assumé un leadership pondéré, responsable et efficace.

Il me plaît, en outre, de saluer le savoir-faire et la perspicacité des deux Vice-Présidents, M. Ronald Morris et M. Sergey Martinov, lesquels ont confirmé l'excellente réputation qui a précédé leur désignation à ces postes.

Je voudrais également saluer l'éclairage édifiant et la contribution précieuse que le Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Yasuki Akashi et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Vassily Safronchuk, ont apportés au déroulement de nos travaux.

Par ailleurs, il m'est agréable d'adresser mes vifs remerciements au Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi qui, comme d'habitude, a mis tout son talent et sa solide expérience au service de la Commission, avec le concours avisé et efficace de ses collaborateurs parmi lesquels MM. Mohammad Sattar, Timur Alasaniya, Jacq Gerardi-Siebert, Kuo-Ching Lin, et Mme Agnès Marcaillou, ainsi que de tous les autres membres du Secrétariat de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres que le représentant de la Hongrie a exprimé le désir de faire une déclaration en ce qui concerne le rapport de la Première Commission (A/45/718), sur le point 56 de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'article 66 du règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de discuter ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si à l'exception de celle qui vient d'être mentionnée, il n'y a pas d'autre proposition aux termes de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les interventions seront donc limitées à des explications de vote.

Les positions des délégations portant sur les différentes recommandations de la Première Commission ont été présentées à la Commission et sont reflétées dans les procès-verbaux pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a convenu que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Je rappelle également aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations qui figurent dans les rapports de la Première Commission, je tiens à informer les représentants que notre manière de procéder au vote sera identique à celle de la Première Commission. Cela signifie que lorsqu'on a eu recours, à la Première Commission, à des votes enregistrés ou séparés, nous agirons de même ici.

J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations adoptées sans vote à la Première Commission, à moins que des délégations n'aient déjà informé le Secrétariat qu'elles souhaitaient une procédure différente.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/767) sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 44/104 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). J'invite les membres à porter leur attention sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le Président

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Cuba, France.

Par 141 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/48).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

* Les délégations du Bénin, du Burundi, du Congo et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le Président

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/768) sur le point 46 de l'ordre du jour "Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 127 voix contre 3, avec 17 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/49).*

* Les délégations du Bénin, du Burundi et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie qui souhaite expliquer son vote.

M. NEJEDLY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : La délégation tchécoslovaque aimerait expliquer son vote sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 8 du document A/45/768. Lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, ma délégation avait voté en faveur d'une résolution similaire, mais elle a préféré s'abstenir lors du vote à cette quarante-cinquième session.

Ce changement d'attitude découle d'une nouvelle approche à l'égard de certains aspects du programme de désarmement adoptée au cours de la période qui a suivi novembre 1989, à savoir après la révolution démocratique tchécoslovaque -, sur la base d'un examen approfondi de notre position antérieure. Nous avons fait porter nos efforts sur ce qui nous a semblé plus près de la réalité plutôt que sur certains désirs qui n'avaient pas été satisfaits au cours des ans. C'est cette même réflexion qui conduit notre politique actuelle, tant nationale qu'étrangère.

Permettez-moi d'ajouter que cette raison profonde sous-tend également la position tchécoslovaque à l'égard de plusieurs projets de résolution relatifs au sujet du désarmement, sur lesquels nous allons bientôt voter. Pour les raisons que je viens de mentionner, nous nous abstiendrons lors du vote sur 11 projets de résolution en faveur desquels nous avons voté précédemment. Dans un cas, nous voterons pour un projet de résolution sur lequel nous nous étions abstenus précédemment.

Nous sommes convaincus que nous serons à même de prouver le caractère bénéfique et réalisable de cette approche au cours des prochaines négociations sur le désarmement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 46 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/769) "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra atmosphérique et sous l'eau".

Le Président

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 116 voix contre 2, avec 28 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/50).*

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la France pour une explication de vote.

* Les délégations du Bénin et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. STEFANINI (France) : Ma délégation souhaite dire qu'elle n'a pas pris part au vote, car elle n'est pas partie au Traité de Moscou de 1963. Cette non-participation est délibérée, et nous souhaitons qu'elle soit consignée au procès-verbal.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 47 de notre ordre du jour.

Le rapport suivant de la Première Commission concerne le point 48 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires" (A/45/770).

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/45/770).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Inde, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 140 voix contre 2, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/51).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Egypte pour une explication de vote.

M. SHOUKRY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite expliquer son vote sur les projets de résolution qui figurent dans les rapports de la Première Commission A/45/768 et A/45/770, qui traitent tous deux de la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Egypte a toujours appuyé vigoureusement un tel traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car il représenterait une contribution inestimable au processus de désarmement nucléaire. En même temps, nous l'avons fait avec détermination et dans le désir sincère de coopérer avec les autres délégations et de tenir compte de leurs opinions.

C'est dans cet esprit que ma délégation a voté, au fil des années, pour les deux résolutions qui ont traditionnellement été adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale, même si, pour notre part, nous eussions préféré voir employer d'autres termes quant à certains de leurs aspects. Je dois en outre ajouter que ces dernières années, et cette année en particulier, compte tenu de l'évolution positive de la situation internationale, nous aurions préféré que la Première Commission recommande à l'Assemblée générale un texte sur ce sujet qui reflète de manière compatible les points de vue différents.

Le fait que nous restions saisis de deux textes n'est pas dû, je dois l'admettre, à une carence d'efforts ou de bonne volonté de la part des auteurs principaux respectifs, et nous voudrions à cette occasion exprimer notre reconnaissance à chacun d'eux pour leurs efforts. Je tiens toutefois à dire que nous regrettons et déplorons que les positions adoptées par un nombre limité de délégations aient empêché la Première Commission de recommander un seul texte sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une question d'importance

* Les délégations du Bénin et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. Shoukry (Egypte)

primordiale pour la communauté internationale, surtout à un moment où ces délégations s'associent à d'autres à la Première Commission pour demander que l'on s'efforce de fusionner les différents projets de résolution.

Nous espérons sincèrement que les positions que l'on adoptera l'année prochaine aboutiront finalement à la recommandation en séance plénière de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, d'un projet de résolution unifié sur cette question, lorsqu'il s'agira de voter sur les projets de résolution de la Première Commission y relatifs.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 48 de notre ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission relatif au point 49 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient" (A/45/771).

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/45/771).

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/52).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant achevé l'examen du point 49 de notre ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission relatif au point 50 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud" (A/45/772).

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/45/772).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte,

El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chypre, Cuba, Danemark, Ethiopie, France, Indonésie, Islande, Liechtenstein, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Norvège, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Seychelles, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yougoslavie.

Par 114 voix contre 3, avec 28 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/53).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 50 de notre ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission relatif au point 51 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" (A/45/773).

A la demande de son auteur, aucune décision n'a été prise sur le projet de résolution A/C.1/45/L.9.

Nous avons donc achevé l'examen du point 51 de notre ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 52 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces

* Les délégations du Bénin et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le Président

sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" (A/45/774).

J'invite l'Assemblée à se pencher sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/45/774). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 145 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/54).*

* Les délégations du Bénin et de la Zambie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

Nous examinerons maintenant le rapport de la Première Commission sur le point 53 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" (A/45/775).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/45/775).

Le projet de résolution A est intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution A.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 125 voix contre une, avec 22 abstentions, le paragraphe 2 est retenu.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution A dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 149 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution A dans son ensemble est adopté (résolution 45/55 A).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets aux voix le projet de résolution B, intitulé "Les mesures de confiance dans l'espace".

Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/45/811. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 149 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution B est adopté (résolution 45/55 B).*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 53 de l'ordre du jour. Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 54 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique" (A/45/776). L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Application de la Déclaration". Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/45/812.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le huitième alinéa du préambule du projet de résolution A.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède,

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo,
Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes
soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen,
Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Grèce,
Hongrie, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg,
Pays-Bas, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 128 voix contre 3, avec 17 abstentions, le huitième alinéa du préambule
est retenu.*

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle
entendait voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution A, dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 145 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution A, dans son ensemble, est adopté (résolution 45/50 A).*

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution B, intitulé "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 118 voix contre 4, avec 27 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 45/56 B).*

* La délégation du Bénin a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/777) sur le point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 13 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)". La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 45/57 A).

Le projet de résolution B est intitulé "Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction et préparatifs de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention". Il a également été adopté sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 45/57 B).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant passer au projet de résolution C, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925". La Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 45/57 C).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 55 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/778) sur le point 56 de l'ordre du jour, intitulé "Désarmement général et complet".

Je donne la parole au représentant de la Hongrie, qui souhaite faire une déclaration sur cette question.

M. ERDOS (Hongrie) : Maintenant que l'Assemblée générale est en train d'examiner les rapports présentés par la Première Commission, la délégation de la Hongrie se permet d'exprimer son point de vue au sujet d'un événement qui vient de

M. Erdos (Hongrie)

marquer tout récemment la vie internationale et dont l'importance ne saurait échapper à quiconque souhaite oeuvrer en faveur d'un monde plus sûr et plus stable. A ce propos, nous aimerions souligner la grande portée que nous attachons aux mesures régionales de désarmement et de confiance.

A travers les âges, l'homme, et plus tard, les communautés, les sociétés et les nations ont toujours voulu, pour toutes sortes de raisons, alimenter la peur et la méfiance ou, au contraire, stimuler la confiance et la sécurité chez leurs voisins.

Ce n'est qu'au cours de ces dernières décennies que nous avons vu s'épanouir une politique conséquente de la part d'Etats ou de groupes d'Etats, dans le but d'établir des mesures de confiance dans leurs activités internationales. Le premier accord de ce genre a été signé à Stockholm il y a à peine quatre ans. Il nous est donc agréable de constater qu'aujourd'hui il est possible de parler d'une pratique déjà existante dans le domaine des mesures de confiance, pratique qui aujourd'hui fait partie intégrante des relations interétatiques dans une vaste région du monde.

Petit pays au coeur de cette turbulente région, la Hongrie a un intérêt particulier à y voir s'accroître la confiance. Elle a pris une part active non seulement à l'élaboration des accords de Stockholm de 1986, mais aussi au développement d'une liste impressionnante de mesures qui ont servi de base à un nouveau document dans le domaine des mesures de confiance et de sécurité, document qui vient d'être adopté il y a deux semaines à Paris par les chefs d'Etat et de gouvernement des 34 pays qui composent la CSCE.

M. Erdos (Hongrie)

La réunion de Paris et les documents historiques qui y ont été signés marquent, de façon tangible, le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire du continent européen et, comme nous l'espérons sincèrement, dans le monde entier. La Charte de Paris pour une Nouvelle Europe présente un programme pour la construction d'une Europe pacifique, démocratique, unie et prospère, où la confrontation et la division sont remplacées par la coopération et le travail d'édification, où les armements et la méfiance réciproque sont substitués par le désarmement et la confiance mutuelle.

Les pays participant à la CSCE sont pleinement conscients que leurs accords et leurs arrangements ont été élaborés compte tenu des circonstances spécifiques inhérentes à l'Europe, afin de répondre aux exigences particulières de leur propre région. Cependant, ils sont fermement persuadés, et l'Acte final d'Helsinki l'a d'ailleurs clairement énoncé que la paix et la sécurité européennes sont intimement liées à la paix et à la sécurité du monde entier, que la détente doit être globale et universelle et que les pays participants de la CSCE doivent construire leurs relations avec tous les autres Etats de la planète dans l'esprit des principes contenus dans l'Acte final. Nous partageons pleinement les propos tenus à la réunion de Paris par le Secrétaire général des Nations Unies qui a dit que - et je cite - "... on peut espérer qu'avec le temps cette évolution aura une profonde influence sur les positions qui seront prises et les politiques qui seront menées dans le reste du monde".

Dans ce contexte, nous aimerions souligner que l'impact du processus de la CSCE ne saurait se limiter aux aspects militaires de la sécurité. L'esprit de coopération devrait prévaloir aussi dans les questions se rapportant au développement économique, à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme et à d'autres problèmes de caractère global.

Les changements fondamentaux qui se sont opérés en Europe dans le domaine de la sécurité militaire ont été rendus possibles, dans une large mesure, par un degré d'ouverture et de transparence sans précédent qui a caractérisé de plus en plus les efforts et les politiques menés par les pays de la région. La Hongrie est un partisan convaincu d'une plus grande ouverture et de prévisibilité dans tous les domaines. L'activité de mon pays dans les domaines du désarmement chimique, de renseignement, données sur les budgets militaires, de l'information objective sur

M. Erdos (Hongrie)

d'autres questions militaires, la contribution hongroise à l'instauration d'un régime de ciel ouvert et à l'élaboration de divers concepts de vérification sont bien connus et n'ont pas à être répétés ici.

Je voudrais y ajouter, néanmoins, une décision récente qui a été prise par le Gouvernement de la Hongrie, décision qui a été annoncée quelques jours avant la tenue du Sommet de Paris. A présent, l'armée hongroise dispose d'une brigade de missile mixte équipée d'un total de 27 rampes de lancement et de 131 missiles sol-sol de type "FROG-7" et "SCUD-B", selon les codes utilisés par l'OTAN. Ces missiles dont je vous parle, et qui ont une portée de 80 à 300 kilomètres respectivement, sont capables de transporter aussi bien des têtes nucléaires d'une charge de 10 ou bien de 50 à 80 kilotonnes, que d'autres armes de destruction massive. L'armée hongroise, cependant, ne possède pas d'ogives nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Les missiles que j'ai mentionnés sont généralement considérés comme ayant un caractère offensif, circonstance qui, surtout dans notre région, est susceptible d'alimenter un sentiment d'insécurité chez les pays voisins.

En tenant compte de tout cela, le Gouvernement hongrois vient de décider unilatéralement de supprimer au printemps prochain, cette brigade de missile mixte, de retirer les missiles en question de l'inventaire de l'armée et de détruire les rampes de lancement. Parallèlement à ces mesures, l'armée hongroise va éliminer son centre d'entraînement de missiles, et elle va dissoudre ou réduire certaines autres unités y relatives.

Les actions unilatérales de désarmement que je viens d'énumérer ont été prises par le Gouvernement de la Hongrie non pas en réponse à quelque engagement découlant du Traité sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe, mais en tant que mesures destinées à contribuer à une plus grande sécurité dans notre région. Mon gouvernement espère sincèrement que des pays voisins pourraient prendre prochainement des mesures similaires.

En conclusion, puis-je souligner notre profonde conviction que le désarmement et "des mesures de confiance prises au plan régional peuvent concourir à la sécurité mondiale", comme le constate, à juste titre, le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/45/L.36 qui se trouve devant l'Assemblée. La même conviction a animé les auteurs du document A/C.1/45/L.37 lequel, dans son dernier paragraphe du dispositif, "invite tous les Etats à examiner la possibilité

M. Erdos (Hongrie)

d'adopter des mesures appropriées aux fins de réduire le risque d'affrontement et de renforcer la sécurité, en tenant compte de leurs conditions régionales spécifiques".

C'est précisément dans ce contexte que nous voyons la grande utilité de faire refléter dans nos textes la signification du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et d'une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité pour la région, deux documents de caractère militaire qui, par leur nature, apportent une contribution majeure à la cause de la paix et de la sécurité internationales qui va bien au-delà des confins du continent européen.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie de 16 projets de résolutions, A à P, recommandés par la Première Commission au paragraphe 52 de son rapport, figurant dans le document A/45/778, et de quatre projets de décisions recommandés par la Commission au paragraphe 53 de ce même rapport. A cet égard, l'Assemblée est également saisie d'un amendement au projet de résolution I présenté par la France, qui figure dans le document A/45/L.30.

Je donne la parole au représentant de la France qui souhaite présenter cet amendement.

M. STEFANINI (France) : Ma délégation souhaite présenter en deux mots l'amendement au projet de résolution A/C.1/45/L.37, amendement qui est contenu dans le document A/45/L.30. Elle interviendra de manière d'autant plus courte que l'Ambassadeur de la Hongrie a éloquemment présenté les raisons pour lesquelles cet amendement se justifie pleinement.

En fait, il s'agit pour nous d'actualiser le projet de résolution que nous avons adopté en Première Commission. En effet, ce projet de résolution, adopté au début du mois de novembre, ne tenait pas compte de la tenue, à Paris, du 19 au 21 novembre 1990, d'un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CSCE. Il nous a donc paru indispensable de remplacer l'ancien paragraphe 2 du projet de résolution par un nouveau paragraphe, qui prend acte de ce qui s'est fait à Paris lors du Sommet tenu du 19 au 21 novembre. Le nouveau paragraphe 2 du dispositif de notre projet est un peu long, mais il se veut le plus factuel et le plus précis possible.

Le document A/45/L.30 a été distribué ce matin. Toutefois, ma délégation n'étant pas sûre que toutes les délégations en disposent, je préfère en donner lecture dans sa version française. Le paragraphe 2 du dispositif est donc remplacé par les termes suivants :

"Je félicite, en les considérant comme des avancées importantes vers une stabilité et une sécurité renforcées en Europe, de la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe par 22 Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Paris, le 19 novembre 1990, comme de l'adoption d'une nouvelle série substantielle de mesures de confiance et de sécurité par tous les Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a été endossée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de ces Etats, à Paris, le 21 novembre 1990."

Cette modification ne doit surprendre personne puisque nous l'avions annoncée dans notre intervention en Première Commission lorsque, au nom de ses coauteurs, nous avons présenté le projet de résolution. Cette modification va de soi; elle ne pose pas de problème et ne peut que faire l'unanimité de notre assemblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais mettre aux voix les 16 projets de résolution et les quatre projets de décision un par un. Une fois que l'Assemblée aura voté sur l'ensemble de ces textes, les représentants auront la possibilité d'expliquer leur vote.

Le Président

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les 16 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 52 de son rapport (A/45/778) et sur l'amendement contenu dans le document A/45/L.30.

Le projet de résolution A est intitulé "Relation entre le désarmement et le développement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 45/58 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Maurice, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 131 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 45/58 B).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution C, "Désarmement classique".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 45/58 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Désarmement nucléaire".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 45/58 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 45/58 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 45/58 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution G, "Désarmement classique".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 45/58 G).

* La délégation de Maurice a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H est intitulé "Négociations bilatérales sur les armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zaïre.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Tunisie, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Par 99 voix contre zéro, avec 50 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 45/58 H).*

* Les délégations du Bénin et de la Jamahiriya arabe libyenne ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution I, "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe".

L'Assemblée est également saisie d'un amendement contenu dans le document A/45/L.30, lequel, s'il était adopté, se substituerait au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution I. Conformément à l'article 90 du règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement contenu dans le document A/45/L.30.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter l'amendement?

L'amendement est adopté.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution I, tel qu'il a été modifié. Le projet de résolution I a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend faire de même?

Le projet de résolution I, tel qu'il a été modifié, est adopté
(résolution 45/58 I).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution J est intitulé "Interdiction d'attaquer des installations nucléaires".

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 1, 2 et 4 du dispositif de ce projet de résolution, qui figure au paragraphe 52 du rapport de la Première Commission (A/45/778).

Il ne semble pas y avoir d'objection et nous procéderons donc à ces votes séparés.

Nous voterons d'abord sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution J.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan,

Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Cuba, Equateur, Israël, Mexique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie.

Par 134 voix contre 6, avec 9 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution J est maintenu.*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution J.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre.

* La délégation de l'Inde a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Pakistan, Zambie, Zimbaowe.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Cuba, Equateur, France, Inde, Israël, Mexique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 135 voix contre 4, avec 12 abstentions, le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution J est maintenu.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution J.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Israël.

Par 144 voix contre 3, avec une abstention, le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution J est maintenu.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution J dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Cuba, France, Inde, Namibie, Ouganda, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Zambie, Zimbabwe.

Par 141 voix contre une, avec 11 abstentions, le projet de résolution J dans son ensemble est adopté (résolution 45/58 J).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution K est intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 144 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 45/58 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution L, intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Argentine, Cameroun, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 146 voix contre une, avec 6 abstentions, le projet de résolution L est adopté (résolution 45/58 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution M est intitulé "Désarmement régional, y compris mesures de confiance" et a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend faire de même?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 45/58 M).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution N est intitulé "Possibilités d'utiliser à des fins civiles de protection de l'environnement les ressources affectées aux activités militaires". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figure dans le document A/45/813.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 138 voix contre 3, avec 12 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 45/58 N).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution O est intitulé "Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences budgétaires du projet de résolution figurent dans le document A/45/813.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Boliv. , Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 148 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution O est adopté (résolution 45/58 O).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution P est intitulé "Désarmement régional".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Argentine, Bhoutan, Brésil, Cuba, Ethiopie, Inde, Maurice, République démocratique populaire lao, Viet Nam.

Par 142 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 45/59 P).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les quatre projets de décision recommandés par la Première Commission au paragraphe 53 de son rapport (A/45/778). Le projet de décision I est intitulé "Transferts internationaux d'armes". La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de décision II est intitulé "Armements et désarmement navals".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Par 152 voix contre une, le projet de décision II est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de décision III est intitulé "Information concernant les accords de maîtrise des armements et de désarmement". La Première Commission a adopté le projet de décision III sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de décision IV est intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional". Il a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation voudrait expliquer son vote sur la résolution J relative à l'"interdiction d'attaquer des installations nucléaires" (A/45/778). La délégation cubaine s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution bien que nous considérons qu'il soit approprié et nécessaire d'interdire toute attaque contre de telles installations. D'ailleurs, afin d'assurer une meilleure protection des installations nucléaires et d'éviter toute attaque sur de telles installations, notre pays a oeuvré activement au sein des différentes instances internationales où ces questions ont été soulevées, aussi bien à l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'à la Conférence du désarmement où, comme l'Assemblée générale le sait, cette question est traitée dans le cadre de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes radiologiques.

Notre abstention est due au manque de rigueur du texte qui ne fait pas référence à ce que nous considérons comme des questions importantes. Par exemple, les paragraphes 1 et 2 du dispositif, où il est question des installations nucléaires, mentionnent celles qui sont soumises à "garanties". Notre délégation estime que cette restriction aurait dû, de toute manière, être supprimée car il aurait fallu préciser qu'il s'agissait d'installations "à des fins pacifiques". De plus dans d'autres paragraphes il est simplement indiqué "installations nucléaires" sans préciser de quelles catégories d'installations nucléaires il s'agit.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Ces inconsistances auraient pu être évitées, une fois de plus, si l'on avait dit "à des fins pacifiques".

A la toute fin du paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée engage tous les Etats à respecter toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité. D'une part, cette idée est répétitive puisqu'au paragraphe précédent du dispositif, il est dit clairement quelle action peut prendre le Conseil de sécurité dans le cadre de son mandat, laissant sous-entendre ce à quoi les Etats Membres doivent se conformer - et, d'autre part, au paragraphe 2 du dispositif, l'idée est énoncée dans des termes vagues lorsqu'il s'agit de "toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité".

Ma délégation aurait préféré qu'on élimine cette deuxième idée ou, du moins, qu'on énonce clairement les décisions spécifiques adoptées par le Conseil de sécurité.

Nonobstant ce qui précède, le libellé du paragraphe 3 du dispositif est très faible. Il aurait dû contenir une recommandation aux Etats qui participent à la Conférence du désarmement pour qu'ils déploient de nouveaux efforts en vue d'adopter des mesures qui aboutiraient à la réalisation d'accords sur l'interdiction d'attaques contre les installations nucléaires.

Enfin, il y a une absence notable dans ce texte, à savoir la référence nécessaire et catégorique - qui aurait dû paraître dans l'un des paragraphes du projet de résolution - à la condamnation ou au rejet de toute attaque contre une installation nucléaire.

Voilà pourquoi ma délégation s'est vue dans l'obligation de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution, dans son ensemble.

Mme CLERICI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaiterait que le procès-verbal reflète le fait que les Etats-Unis n'ont pas participé à l'adoption, au titre du point 56, de la résolution sur la relation entre développement et désarmement.

Les raisons de notre position ont été expliquées assez longuement à la Première Commission.

M. REYES (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Au titre du point 56 de l'ordre du jour, les Philippines ont voté en faveur du projet de résolution B et se sont abstenues sur le projet de résolution H, tous les deux ayant trait aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires. Nous aurions souhaité que ces deux résolutions soient fusionnées en tant qu'expression de la solidarité internationale sur cette importante question. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Bien que nous n'ayons pas d'objection quant au caractère spécifique de la résolution H, ma délégation a voté en faveur de la résolution B parce qu'elle reflète mieux notre position nationale, en particulier l'importance d'un traité sur l'interdiction totale des essais et la complémentarité des négociations bilatérales et multilatérales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/779) sur le point 57 de l'ordre du jour, "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les cinq projets de résolution A à E, recommandés par la Première Commission au paragraphe 15 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement". Il a été adopté sans vote à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 45/59 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho,

Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Bulgarie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Japon, Liechtenstein, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

Par 125 voix contre 17, avec 10 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 45/59 B).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution C, intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 45/59 C).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban,

Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Bulgarie, Chine, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

Par 126 voix contre 14, avec 12 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 45/59 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes".

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 45/59 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen du point 57 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (E/45/780) sur le point 58 de l'ordre du jour, "Progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 133 voix contre 3, avec 16 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/60).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 58 de l'ordre du jour. Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/781) concernant le point 59 de l'ordre du jour, intitulé "La science et la technique au service du désarmement".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/61).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/782) concernant le point 60 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les sept projets de résolution, A à G, recommandés par la Première Commission au paragraphe 24 de son rapport. Une fois que toutes les décisions auront été prises, les représentants auront une fois de plus la possibilité d'expliquer leur vote.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, intitulé "Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 45/62 A).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous passons ensuite au projet de résolution B, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 45/62 B).

Le **PRÉSIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C est intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention d'une guerre nucléaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Danemark, Grèce, Islande, Israël, Japon, Norvège, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

Par 122 voix contre 12, avec 9 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 45/62 C).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution D, intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 128 voix contre 8, avec 16 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 45/62 D).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution E, intitulé "Programme global de désarmement".

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du dispositif.

Si je n'entends pas d'objections, nous procéderons ainsi.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Yémen, Zambie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie.

S'abstiennent : Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Liechtenstein, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, République socialiste soviétique d'Ukraine, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 116 voix contre 13, avec 20 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.*

* La délégation de Sri Lanka a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution E, dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 123 voix contre 6, avec 22 abstentions, le projet de résolution E, dans son ensemble, est adopté (résolution 45/62 E).*

* La délégation de Sri Lanka a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé : "Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 45/62 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Enfin, nous passons au projet de résolution G, intitulé "Dixième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution G figure dans le document A/45/814.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 45/62 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/784) sur le point 62 de l'ordre du jour, intitulé : "Armement nucléaire d'Israël".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/45/784).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Dominique, El Salvador, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Suède, Tchécoslovaquie, Uruguay, Zaïre.

Par 98 voix contre 2, avec 50 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/63).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 62 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/785) sur le point 63 de l'ordre du jour, intitulé "Education et information en matière de désarmement". Aucune proposition n'a été soumise pour l'examen par la Première Commission au titre du point 63 de l'ordre du jour.

Nous avons achevé notre examen du point 63 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/786) au titre du point 64 de l'ordre du jour, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission apparaît au paragraphe 7 de son rapport (A/45/786). La Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/64).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 64 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/787) sur le point 65 de l'ordre du jour, intitulé "Sessions extraordinaires consacrées au désarmement". Aucune proposition n'a été soumise pour l'examen par la Première Commission au titre du point 65 de son ordre du jour.

Nous avons donc achevé l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/45/788) au titre du point 66 de son ordre du jour, intitulé "La vérification sous tous ses aspects".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/45/788). Le projet de résolution est intitulé "Etude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification". La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/65).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/45/794) sur le point 155 de l'ordre du jour "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive".

Je donne la parole au représentant de la Grèce.

M. SOULIOTIS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire officiellement que ma délégation aurait aimé compter parmi les auteurs du projet de résolution A/C.1/45/L.27/Rev.1 en Première Commission.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/66).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient ainsi d'achever l'examen du point 155 de l'ordre du jour.

Les autres rapports de la Première Commission seront examinés lundi prochain 10 décembre.

La séance est levée à 12 h 30.

